



# COLLEGIUM

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Conformément à ses statuts, l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique « a spécialement pour mission de promouvoir, de gérer et de produire des travaux de recherche et d'encourager les entreprises scientifiques et artistiques qui réclament son concours matériel ou moral. Elle est un centre de recherche et de coopération entre les savants et artistes actifs en Belgique, de même qu'entre ceux-ci et les savants et artistes actifs dans d'autres pays. Elle publie les travaux de ses membres et ceux d'autres personnalités, auxquelles elle peut attribuer des prix et des subventions. Elle exprime, à la demande des Pouvoirs publics ou de sa propre initiative, tous avis qu'elle estime de nature à servir les intérêts des Sciences, des Lettres, des Arts ou de la société en général » (Art. 1<sup>er</sup>).

Afin de développer ces missions, l'Académie souhaite associer à ses travaux de jeunes scientifiques, artistes ou personnalités marquantes en Fédération Wallonie-Bruxelles qui voudraient apporter leur concours à l'Académie mais aussi partager une expérience professionnelle ou relayer leurs préoccupations dans la société par la voie d'une communauté académique dont la taille et l'organisation permettent une plus large prise en compte.

Ainsi, par ses nouveaux statuts, l'Académie royale de Belgique crée un *Collegium* qui comptera 40 membres (paritaire quant au genre), à raison de 10 membres par Classe. Ces membres ne peuvent avoir dépassé la limite d'âge de 40 ans au moment de leur élection et bénéficieront du statut de « Membre du Collegium de l'Académie royale de Belgique » durant 5 ans, non renouvelables. Ils seront rattachés non seulement au Collegium, mais également à l'une des quatre Classes de l'Académie, avec les droits et obligations des membres associés.

Les membres du Collegium pourront participer à toutes les séances de toutes les Classes de l'Académie aux mêmes conditions que les membres associés. Ils pourront par exemple être publiés dans les collections de l'Académie, avoir accès aux infrastructures pour l'organisation de réunions scientifiques ou de colloques, participer, sans autre forme de parrainage, aux activités du Collège Belgique, etc.

Les membres du Collegium ne peuvent cependant pas participer aux jurys des concours et des prix décernés par leur Classe de rattachement, dans la mesure où ils sont susceptibles d'y présenter une candidature.

À travers l'association des « Young Academies », le Collegium pourra tisser des liens avec les autres organisations du même type à l'international.

\* \* \*

Afin de mettre en place le Collegium qui pourra ensuite élire ses membres, l'Académie royale de Belgique lance un **appel à candidatures**. Chaque Classe de l'Académie royale de Belgique choisira 4 membres. Le mandat des deux plus âgé(e)s sera exceptionnellement de 4 ans afin de permettre ensuite une rotation annuelle de 2 fauteuils par Classe.

Les candidats et candidates ne peuvent avoir atteint l'âge de 40 ans au 1<sup>er</sup> avril 2022. Ils ou elles doivent être titulaires d'un doctorat si leur champ disciplinaire en rend l'usage courant et/ou faire état d'un dossier d'activités ou de publications (selon le champ d'activité) particulièrement dynamique voire exceptionnel. Les candidats et candidates introduiront un CV et un bref exposé de leur motivation (deux ou trois pages maximum) qui mettra en avant l'intérêt du candidat ou de la candidate pour les échanges interdisciplinaires, définira son domaine de compétences et précisera sa préférence quant à la Classe de l'Académie royale de Belgique à laquelle il ou elle souhaite se voir rattaché(e).

Les candidats ou candidates doivent avoir mené une partie significative de leur parcours académique ou artistique ou de leur carrière professionnelle en Belgique et pratiquer couramment la langue française. Ils ou elles sont tenu(e)s à participer très régulièrement aux travaux du Collegium, à la fois en tant que tel et dans ses relations mensuelles avec les Classes.

Les candidatures doivent être adressées au Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, par mail ([Didier.Viviers@academieroyale.be](mailto:Didier.Viviers@academieroyale.be)) **avant le 1<sup>er</sup> février 2022**.

\* \* \*